



Bulletin d'adhésion 2021

(À retourner à l'Acceve avec un chèque/virement de cotisation et approuver la charte de confiance au verso)

Merci de compléter correctement ces informations (1 tampon ne suffit pas)

Nom :	Prénom :
Titre :	
Entreprise (raison sociale ou « porteur de projet ») :	
Adresse :	
Code Postal :	
Téléphone :	Fax :
Portable :	
Mail :	
Site Internet :	
Entreprise créée le :	Forme juridique :
Domaine d'activité : (actuelle ou envisagée)	
Descriptif d'activité :	
Attente par rapport à l'association :	

Adhère à l'Acceve et verse une cotisation de

- 55 €** : je suis porteur de projet ou mon entreprise a moins de 1 an.
- 85 €** : mon entreprise a un an et plus à ce jour.
- 100 € et plus** : je suis un membre bienfaiteur
- ancien adhérent (montant libre à partir de 30 €) Montant : €

Règlement

- par CB via le lien HelloAsso : <https://www.helloasso.com/associations/acceve/adhesions/adhesion-2021>
- par virement : FR76 1027 8089 3200 0658 3444 071 - CMCIFR2A
- par chèque à l'ordre de l'Acceve à joindre au bulletin d'adhésion et à la charte de confiance (uniquement si impossibilité d'utiliser un autre mode de paiement).

Souhaite avoir un reçu.

Autorise l'Acceve à faire figurer les éléments ci-dessus ainsi que la communication de photographies prises dans le cadre de l'ACCEVE sur le listing de ses adhérents et sur son site internet ou réseau social : OUI NON

En signant ce document je certifie avoir lu et approuvé la charte de confiance au verso.

Le :	Signature :
------	-------------



CHARTRE DE CONFIANCE

L'Association des Créateurs et Chefs d'Entreprises du Voironnais et des Environs a pour objectif la mise en commun de moyens destinés à pérenniser et à accompagner le développement des entreprises de ses adhérents.

Ces moyens sont notamment l'échange d'informations, le regroupement de compétences et de potentiels de production.

Les entreprises des territoires de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais ainsi que ceux de la Communauté de Communes de Coeur de Chartreuse sont, de fait, adhérents au réseau d'affaire de l'ACCEVE.

Exclusion éventuelle du réseau : En cas de plainte ou de manquements aux règles du réseau, il pourra être voté, par décision du Conseil d'Administration et après avoir entendu la personne, d'une exclusion du réseau d'affaire ACCEVE.

En adhérant à l'ACCEVE, je reconnais et je prends à mon compte ces objectifs.

Je m'engage sur l'honneur à pratiquer les principes suivants, tant que je serai adhérent :

1) La concurrence entre adhérents doit être loyale, stimulante et non destructrice.

Lorsqu'elle existe entre les adhérents du Club, la concurrence doit viser à stimuler la combativité commerciale, à améliorer les performances de chacun. Je m'interdis d'utiliser des arguments et moyens dévalorisants envers un confrère adhérent au Club.

2) Les informations concernant les adhérents, recueillies dans le Club sont confidentielles.

Elles ne peuvent être diffusées en dehors de l'association, sans l'autorisation de l'intéressé.

3) Les relations commerciales entre adhérents doivent être claires, sans duperies, ni abus de confiance.

Elles sont basées sur la liberté de prix. Je m'engage à indiquer clairement et par devis (si possible) les modalités et le contenu de mon offre commerciale, destinée à un autre adhérent du club.

De même, je m'engage à régler le montant convenu selon les modalités convenues pour les achats que je réalise avec les autres adhérents du Club.